



Quelles subventions obtenir?

- **L'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) accorde des subventions pour la réhabilitation ou l'amélioration des résidences principales de plus de 15 ans.**

Les **bénéficiaires** de cette aide peuvent être les propriétaires occupants. Mais leur niveau de ressources ne doit pas dépasser un certain seuil.

Les propriétaires qui louent un bien immobilier peuvent également en bénéficier, ou encore les syndicats de copropriétés pour effectuer des travaux sur les parties communes.

Pour toute information supplémentaire : <http://www.anah.fr/les-aides/conditions-generales> [1], [guide des aides de l'ANAH](#) [2], [liste des travaux recevables](#) [3]

Délégation locale de l'Aube

1 Boulevard Jules Guesde

10026 Troyes Cedex

Tél : 03 25 46 21 52

Fax : 03 25 46 20 90

Horaires d'ouvertures / accueil téléphonique : du lundi au jeudi de 14h à 17h et à 16h le vendredi



- **La Fondation du Patrimoine, qui a pour but de sauvegarder et valoriser le patrimoine non protégé, peut permettre aux propriétaires privés de défiscaliser toute ou partie de leurs travaux.**

Trois conditions doivent être préalablement satisfaites : intérêt patrimonial du bâtiment, qualité du projet de restauration, visibilité de l'essentiel de l'immeuble depuis la voie publique (sans obligation de visite).

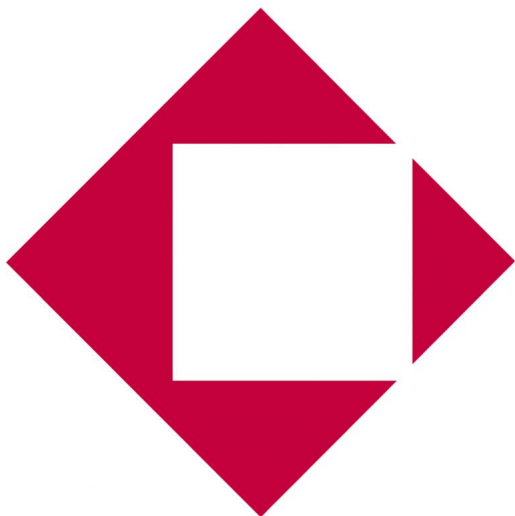
Pour toute information supplémentaire :

<http://fondation-patrimoine.org/fr/national-0/aides-au-patrimoine-83/restaurez-votre-patrimoine-44/aide-au-patrimoine-prive-45/aide-au-patrimoine-bati-non-protége-46> [4]

Contacts dans l'Aube : M.Alain IZABEL : 03 25 41 50 33, M.Didier QUILLIARD : 03 25 73 22 84



FONDATION



DU PATRIMOINE

- **Les subventions écologiques : ces dernières années, de nombreuses améliorations techniques concernant l'isolation et le chauffage sont apparus. Les coûts étant plus chers, des aides financières peuvent être attribuées afin d'améliorer l'habitat :**

Vous pouvez bénéficier de cette aide pour quelques équipements dans les constructions neuves.

- Le **prêt à taux zéro**, si vous êtes primo accédant, vous pouvez peut-être bénéficier de cette aide.

- Les **éco-prêts**, certains établissements financiers peuvent vous proposer des prêts pour améliorer des travaux à l'occasion de l'acquisition d'un logement, ou pour faire construire des logements neufs efficaces et économes.

- Les **aides des collectivités territoriales** :

De plus en plus de collectivités territoriales, dans le cadre de leur plan climat, proposent des subventions pour encourager l'installation des énergies renouvelables.

Certaines régions, mais aussi des départements ou des communes accordent des aides pour les personnes souhaitant installer des énergies renouvelables dans leur habitat. Pour plus d'information sur les collectivités proposant ces aides, contactez l'Espace INFO-ENERGIE de l'Aide :

PACE de l'Aide
Espace INFO-ENERGIE
10000 Troyes Cedex
Téléphone : 03 25 42 32 53.

Mai : pace@parc-naturel-foret-orient.fr [1]

ou encore la **région Champagne Ardennes** : www.champagne-ardennes.fr/550-1433/energie [2]

- Une **exonération de la taxe foncière pour les logements BBC** : pour inciter à construire un logement consommant très peu d'énergie (certifié BBC), certaines collectivités exonèrent temporairement de la taxe foncière.

- Le **dispositif d'investissement locatif SCILLER** : il encourage l'achat de logements certifiés BBC (Bâtiment Basse Consommation). Il permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu (à compter de fin janvier 2009 et jusqu'au 31 décembre 2012) si vous achetez un logement neuf, en l'état futur d'achèvement, ou si vous faites construire, transformer des locaux en logement ou réhabiliter des locaux.

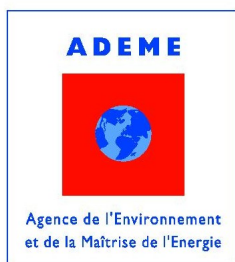
Pour plus d'information : www.champagne-ardennes.fr/550-1433/energie [3]



Quelles subventions obtenir?

Publié sur le site officiel du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient (<http://www.pnr-foret-orient.fr>)

Date : 20/02/2019



En savoir plus

Pour des réponses à vos questions juridiques et fiscales sur le logement, contactez votre ADIL : www.anil.org [8]

URL source: <http://www.pnr-foret-orient.fr/fr/content/quelles-subventions-obtenir>

Liens:

[1] <http://www.anah.fr/les-aides/conditions-generales>

[2] http://www.pnr-foret-orient.fr/sites/default/files/u38/guide_des_aides_janvier_2012_anah.pdf

[3] http://www.pnr-foret-orient.fr/sites/default/files/u38/liste_travaux_recevables_2011.pdf

[4] <http://fondation-patrimoine.org/fr/national-0/aides-au-patrimoine-83/restaurez-votre-patrimoine-44/aide-au-patrimoine-prive-45/aide-au-patrimoine-bati-non-protège-46>

[5] <mailto:pact-10.habitat@wanadoo.fr>

[6] <http://www.cr-champagne-ardenne.fr/?SID=162¶m=69>

[7] <http://ecocitoyens.ademe.fr/financer-mon-projet/construction/credit-dimpot-developpement-durable>

[8] <http://www.anil.org/fr/votre-adil/>